



Bonjour!
Me revoilà pour une nouvelle capsule.



LE CHAUFFAGE AU BOIS

Pour être bien au chaud... en toute sécurité!

Quand l'hiver s'installe, on ajuste la température de la maison. Et parfois, on rajoute une bûche! Que ce soit dans un poêle ou un foyer, le chauffage au bois doit toujours être fait de façon sécuritaire.

1

Faites ramoner votre cheminée

Le ramonage est essentiel pour l'évacuation de la fumée et, par le fait même, de toutes les composantes toxiques qu'elle contient. Seul un professionnel devrait ramoner votre cheminée. Pratiquement partout au Québec, il est maintenant obligatoire que ce soit fait une fois par année. Le moment idéal est évidemment juste avant la saison hivernale.

2

Brûlez du bois de chauffage sec

Ça peut sembler banal, mais brûler un bois de mauvaise qualité peut augmenter les toxines qui s'en dégagent, vous exposant potentiellement à des dangers. De plus, il faut éviter les morceaux qui ont été peints ou vernis. L'entreposage de votre bois devrait se faire à l'extérieur. Vérifiez toutefois quelle quantité votre règlement municipal vous autorise à avoir à l'intérieur afin d'assurer une rotation de bois sec et prêt à brûler.

3

Vidangez votre bac à cendres

Utilisez une pelle en métal pour transvider vos cendres chaudes dans un contenant métallique ayant une bonne résistance à la chaleur. Sortez ensuite celui-ci de la maison et **installez-le à 1 mètre minimum de tout objet**. Attendez au moins 10 jours (vous avez bien lu, 10 jours!) avant de mettre vos cendres à la poubelle. Vous pouvez aussi les déposer dans votre composteur domestique (si vous en avez un), **mais pas dans votre bac brun**.

Avec ces quelques conseils, vous pourrez utiliser votre poêle à bois en sécurité durant la saison hivernale. Pour en apprendre un peu plus sur les risques d'incendie reliés à l'utilisation d'un foyer ou d'un poêle à bois, visitez le bit.ly/chauffage-foyer.